

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ALMA

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 24 FÉVRIER 2014 À 18H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.**

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le Maire Marc Asselin,  
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
Messieurs les conseillers, Lucien Boily,  
Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric Tremblay, Pascal Pilote et Alain Fortin.

**ABSENCE MOTIVÉE :** Monsieur le conseiller Gino Villeneuve.

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.**

**SONT AUSSI PRÉSENTS:** Monsieur Guy Simard, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 18h00 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

**SERVICES PROFESSIONNELS – ACCEPTATION DU SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES – MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION EN GÉOMATIQUE DE LA VILLE D'ALMA** **105-06-2014**

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* quant à la pondération et l'évaluation en deux étapes des offres de service professionnels reçues par la municipalité sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics recommande au conseil municipal d'adopter des critères et des pointages spécifiques pour les services professionnels relatifs à la mise en œuvre du plan d'action en géomatique de la Ville d'Alma;

CONSIDÉRANT QU'en fonction de ces dispositions, le comité de sélection pourra ouvrir les enveloppes contenant le prix des offres totalisant 70 points et plus seulement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter ces critères et nommer le comité de sélection avant d'aller en appel d'offres public;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard,  
appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,  
ET RÉSOLU :

"de retenir les critères et les pointages correspondants recommandés par le Service des travaux publics pour la pondération et l'évaluation en deux étapes des offres de service professionnels pour la mise en œuvre du plan d'action en géomatique de la Ville d'Alma, dont copie demeure annexée à la présente, le tout conformément aux dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

et de nommer la directrice du Service des travaux publics, le directeur du Service de l'urbanisme et le chargé de projet en développement durable et en génie, sur le comité de sélection chargé d'analyser les propositions soumises lors de cet appel d'offres."

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'EMBAUCHE DES PROFESSIONNELS REQUIS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA PHASE 2 DE LA MODERNISATION DU CENTRE MARIO-TREMBLAY ET AUTORISER UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LE COÛT**

**106-06-2014**

Madame la conseillère Sylvie Beaumont donne avis qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement ayant pour objet de décréter l'embauche des professionnels requis dans le cadre des travaux de la phase 2 de la modernisation du Centre Mario-Tremblay et autoriser un emprunt pour en acquitter le coût.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

**107-06-2014**

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10.

  
greffier

  
maire